PHILADELPHIA 76ERS

Tacko Fall, le rêve Nba ravivé

(PAGE 12)

«Beaucoup de hauts et de bas, malgré tout, j'ai beaucoup progressé»



COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE

Les sous tombent le 3 décembre

(PAGE 5)

WalfQuotidien

LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 ... La clarté d'informations générales N° 10392 ■ Prix 200F ■ 42 ème année ■ Issn 0850 6000

DECRET DE MISE EN ŒUVRE DE LA LFR 2026

Pastef résigné

ALIOUNE NDAO, DEPUTE DE LA MAJORITE :
«Surtout pas de recours devant la Cour suprême»

KIIRAAY :
«Ni contournement législatif ni violation de la Constitution»

(PAGES 3&5)



REGARD EXTERIEUR

Lettre ouverte à deux hommes qui se sont choisis face à l'impasse qui se dessine devant nous

(PAGE 9)

Par Mamadou NDIAYE

HECATOMBE DES JEUNES EN MER

L'Evêque de Ziguinchor interpelle l'Etat

(PAGE 7)



CHRONIQUE DE IBRAHIMA ANNE

Cheikh Diba, la génuflexion et le budget à la poubelle !



(PAGE 3)

NOUVELLE CAPITALE ADMINISTRATIVE DE GUINEE

Un projet à 30 milliards d'euros porté par Atépa



(PAGE 5)

*Walf*Quotidien N°10392
LUNDI 23 NOVEMBRE 2026

Boulangerie : Vers un arrêt de la production les 23, 24 et 25 novembre



Les boulangers annoncent une perturbation dans la production du pain dans les prochains jours

La tension monte dans le secteur de la boulangerie. Face à ce que ses acteurs considèrent comme une réponse *«insuffisante»* du ministre de l'Industrie et du Commerce à leurs revendications, les organisations de boulangers annoncent un possible arrêt de production de trois jours, les 23, 24 et 25 novembre prochains, sur toute l'étendue du territoire national.

Dans un communiqué conjoint, l'Intersyndicale de la boulangerie du Sénégal, regroupant la Fédération nationale des boulangers du Sénégal (Fnbs), le Regroupement des boulangers du Sénégal (Rbs Authentique), le Regroupement des boulangers du Sénégal et le Collectif national des boulangers du Sénégal (Cnbs) appelle ses membres à s'organiser en conséquence et à maintenir la mobilisation. *«Nous ne céderons que devant une réponse favorable»,* préviennent-ils.

Les boulangers précisent qu'en l'absence d'une réponse *«jugée satisfaisante»* à l'issue de cette période, ils pourraient reconduire le mouvement sur l'ensemble du territoire national, *«aussi longtemps que nécessaire»*. Tout en appelant leurs membres à la discipline, à la solidarité et à la vigilance, les responsables syndicaux réaffirment leur volonté de défendre les intérêts de la profession.

Les prochains jours seront donc décisifs pour éviter une perturbation de l'approvisionnement en pain.

Samba BARRY

WalfQuotidien
12, Route du Front de terre
B. P 576-Dakar
Walf Quotidien édité par le Groupe Wal Fadjri
Le groupe Wal Fadjri est une société anonyme au capital de 420 000 000 F CFA
Président Fondateur
Sidy Lamine NIASSE
Directeur de Publication
Seyni DIOP
Rédacteur en Chef
Mbagnick NGOM
Rédacteur en Chef Adjoint
Norbert Charles DIENE
88 628 99 99
12 Commercial
13 Administration
14 Rédaction
Internet:
www.walf-groupe.com
email:
walfquotidien2011@gmail.com
Impression
GRAPHIC SOLUTIONS
Distribution *Wal fadjri*

Migration irrégulière : 1 007 candidats interceptés en 72h

Malgré les opérations menées par les Forces de défense et de sécurité, les vagues de départs de migrants se poursuivent. Les candidats à la migration irrégulière continuent d'embarquer à bord de pirogues pour tenter de rejoindre les côtes espagnoles. Entre le 19 et le 21 novembre 2026, les unités de la Marine nationale ont porté assistance à 1 007 migrants dans les eaux sénégalaises, à l'issue de plusieurs opérations de secours menées le long des côtes, selon un communiqué de presse transmis, hier. Les 20 et 21 novembre, trois unités navales ont secouru sept pirogues transportant au total 946 migrants.

Au nord du pays, la Base navale Nord a également porté secours à 61 autres migrants entre le 19 et le 21 novembre. Au total, 1 007 personnes ont ainsi été secourues en l'espace de 72 heures. *«A l'issue des différentes interventions, elles ont toutes été acheminées saines et sauves à terre, avant d'être mises à la disposition des services compétents pour les procédures appropriées»,* assure la Marine nationale.

S. BARRY

EPHEMERIDES DU JOUR

23 novembre 2018 : Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, experts sur la restitution des œuvres d'art africaines sont reçues par Macron



Au palais de l'Elysée à Paris, le président français Emmanuel Macron reçoit le rapport des experts Felwine Sarr et Bénédicte Savoy sur la restitution des oeuvres d'art afriaines conservées sur le territoire de l'ancienne puissance colonisatrice. Ce rapport avait été commandité suite à la promesse faite par le chef de l'Etat français lors de son allocution à l'Université de Ouagadougou le 28 novembre 2017. Le rapport a répertorié un total de 90 mille œuvres d'art africaines dans des musées français. Les 70 mille étant détenues par le Musée du Quai Branly.

23 novembre 1998 : Macky Sall ouvre un séminaire sur le renforcement de la coopération entre les conseils économiques et sociaux d'Afrique de l'Ouest sous l'égide du Pnud

Ouverture à Dakar par le chef de l'Etat d'un séminaire sur le renforcement de la coopération entre les conseils économiques et sociaux d'Afrique de l'Ouest sous l'égide du Programme des nations-unies pour le développement (Pnud).

23 novembre 1997 : La basketteuse Adama Diop, sociétaire du Duc rappelée à Dieu



Décès à Dakar à l'âge de 29 ans de la basketteuse Adama Diop, sociétaire du Dakar université club (Duc) et capitaine de l'équipe nationale féminine de basketball du Sénégal. Elle a disputé le Championnat du monde 1990, remporté le Championnat d'Afrique 1990, les Jeux africains de 1995, les Jeux de la Francophonie de 1997 et le Championnat d'Afrique 1997. Adama Diop est née le 28 juillet 1968 à Dakar. Elle obtient avec le Dakar université club deux Coupes d'Afrique des clubs champions en 1993 et 1997, quatre titres de championnes du Sénégal (1992, 1995, 1996 et 1997) et trois Coupes du Sénégal (1991, 1993 et 1997).

23 novembre 1973 : El Hadji Sidy Lamine Kounta de Ndiassane rappelé à Dieu

Rappel à Dieu d'El Hadji Sidy Lamine Kounta, *Khalife* général de la *Khadrya* de *Ndiassane*. Il avait succédé au *Khalife* Cheikh Al Bekaye Kounta, décédé en 1929. Cheikh Sidy Lamine a fait un magistère de 40 ans. Il se présente ainsi comme l'une des plus grandes figures de cette *Tarikha* et a œuvré pour son rayonnement au niveau du Sénégal et au-delà.

23 novembre 1912 : Un administrateur supérieur de la Casamance est institué pour assurer l'administration générale du territoire

Institution d'un administrateur supérieur de la Casamance chargé d'assurer, sous la direction et le contrôle du chef de la colonie, l'administration générale du territoire. Les principales raisons étaient l'enclavement de la région prise en étau entre la Gambie britannique au Nord et la Guinée portugaise au Sud et l'éloignement de Saint-Louis la capitale de la colonie qui n'était pas reliée à la Casamance par la voie ferrée. L'emploi d'administrateur supérieur sera supprimé en 1939, les cercles de Sédhiou et Ziguinchor fusionnèrent et celui de Kolda fut maintenu.

(En collaboration avec les Archives nationales)

SOUVENIR

23 Novembre 2010 - 23 Novembre 2026



Voici **seize (16) ans** que nous a quitté notre regretté et cher père
EL HADJI YOUSSOUPHA WADE
Il fut un vaillant, honnête et pieux père, attaché à sa progéniture.
Que son sommeil soit doux comme il fut bon.
Le temps passe mais Baye Youssou, tu restera à jamais gravé dans nos cœurs.
Union de prières.
Fatiha + 15 likhlass

DECRYPTAGE | DECRET METTANT EN ŒUVRE LA LFR 2026

Pastef prend acte

Il est peu probable que Pastef fasse un recours contre le décret mettant en œuvre la Loi de finances rectificative (Lfr) 2026. Député de Pastef et ancien magistrat, Alioune Ndao conseille à ses camarades de parti d'en rester là.

Tous les juristes de Pastef jugent «illégal» le décret mettant en œuvre la Loi de finances rectificative (Lfr) 2026. Mais, malgré les récriminations, le parti Pastef, largement majoritaire à l'Assemblée nationale, ne semble pas être dans les dispositions de saisir le Conseil constitutionnel ou la Cour suprême contre le décret. Député de Pastef et ancien magistrat, Alioune Ndao conseille de laisser le président de la République Bassirou Diomaye Faye assumer seul les conséquences politiques et sociales de son «*décret manifestement illégal et anticonstitutionnel*». «*Surtout pas de recours devant la Cour Suprême. Il y a peu de chance que cette haute juridiction annule ce décret présidentiel pour des raisons que tout le monde connaît*», affirme l'ancien procureur de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei). «*Et il faut absolument éviter de donner l'occasion au Président de disposer d'une jurisprudence qu'il va brandir chaque fois que de besoin, comme c'est le cas pour la date des élections locales*», poursuit Alioune Ndao. Selon lui, l'Assemblée nationale a fait correctement son travail, conformément à la loi et à la Constitution. «*C'est l'essentiel. Restons en là*», dit-il. Amadou Ba, le député de Pastef le plus en vue, affirme que le procureur Alioune Ndao a bien raison. Selon lui, la réponse politique viendra à son heure. «*Ils feront tout pour instrumentaliser des groupuscules à faire des recours bidons*», dit-il, avant de se demander pourquoi le président de la République n'a pas sollicité l'Avis du Conseil constitutionnel avant de prendre un décret d'une «illégalité si manifeste»?

«Le président, le garant du fonctionnement régulier des institutions»

Par le décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026, le président de la République a mis en vigueur le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026. Une note explicative de la Présidence affirme que l'Assemblée nationale a exercé sa prérogative en examinant le projet, puis en le rejetant le 3 novembre 2026. Le président de la République en a pris acte. Mais il est aussi «*le gardien de la Constitution*» et «*le garant du fonctionnement régulier des institutions*» (article 42). Il a donc, à ce titre, exercé le pouvoir que la Constitution lui confère. Le document souligne que le budget assure la couverture des charges de fonctionnement de l'Etat, la réalisation des projets et programmes publics ainsi que l'exécution de ses engagements financiers internationaux. «*C'est pourquoi la Constitution donne à l'Assemblée nationale soixante jours au plus pour voter les projets de lois de finances (article 68, alinéa 3). Si le projet «n'est pas voté définitivement» à l'expiration de ce délai, «il est mis en vigueur par décret» (article 68, alinéa 5). Déposé le 18 septembre 2026, le projet n'avait pas été voté au 17 novembre 2026. Le décret a été signé après cette date, dans le strict respect du délai prescrit*», dit-il.



Ousmane Sonko, président de l'Assemblée nationale et de Pastef

Charles Gaïky DIENE

CHRONIQUE

Cheikh Diba, la génuflexion et le budget à la poubelle !



Par Ibrahima ANNE

Supplications, références religieuses, rappel d'une appartenance identitaire commune, invocation du patriotisme, mise en garde contre une catastrophe économique et même revendication de la paternité de la fameuse «*dette cachée*» pour amadouer la majorité parlementaire. Cheikh Diba aura usé de toutes les cordes. Jusqu'à solliciter directement l'intervention du président de l'Assemblée nationale, Ousmane Sonko. Mais, au bout du compte, rien n'y fit. La majorité Pastef a rejeté la première partie du projet de loi de finances initiale (LFI) 2027. Un cinglant désaveu pour la politique économique du gouvernement, après celui déjà essuyé avec le rejet de la LFR 2026 qui, finalement, sera mise en vigueur…par décret. Il fallait voir l'argentier de l'Etat à la tribune de l'Assemblée nationale ! Celui qui, d'ordinaire, récite les chiffres du déficit et de la croissance, manie les équilibres macroéconomiques et les subtilités de la dette publique s'est livré à un exercice inhabituel de séduction politique. Le technicien a laissé place au «mendiant». Les arguments budgétaires ont cédé le terrain aux appels aux sentiments. «*Dimbali leen ma ngeen voté ko*» (Aidez-moi à faire voter ce budget, Ndlr), a-t-il notamment lancé.

Le ministre est même allé jusqu'à rappeler les liens qui unissent les acteurs de cette nouvelle séquence politique. Un pays, une communauté de destin, des responsabilités partagées... Autant dire : un peuple ; un but ; une foi, pour reprendre la devise officielle du Sénégal. Tout était bon pour convaincre les députés de ne pas confondre leurs différends politiques avec l'intérêt national. Il a également agité le spectre d'un chaos économique, avertissant que le Sénégal frôlait quotidiennement la catastrophe. Mais à quoi bon tant de génuflexions devant une majorité qui, visiblement, avait déjà arrêté sa position ? Ousmane Sonko, président de l'Assemblée nationale, appelé à la rescousse, n'a pas cédé aux sollicitations de son ancien compagnon de l'Exécutif. Il a opposé au plaidoyer émotionnel du ministre les exigences du contrôle parlementaire. Les députés ont finalement voté contre le texte par 126 voix, contre 18 pour et trois abstentions.

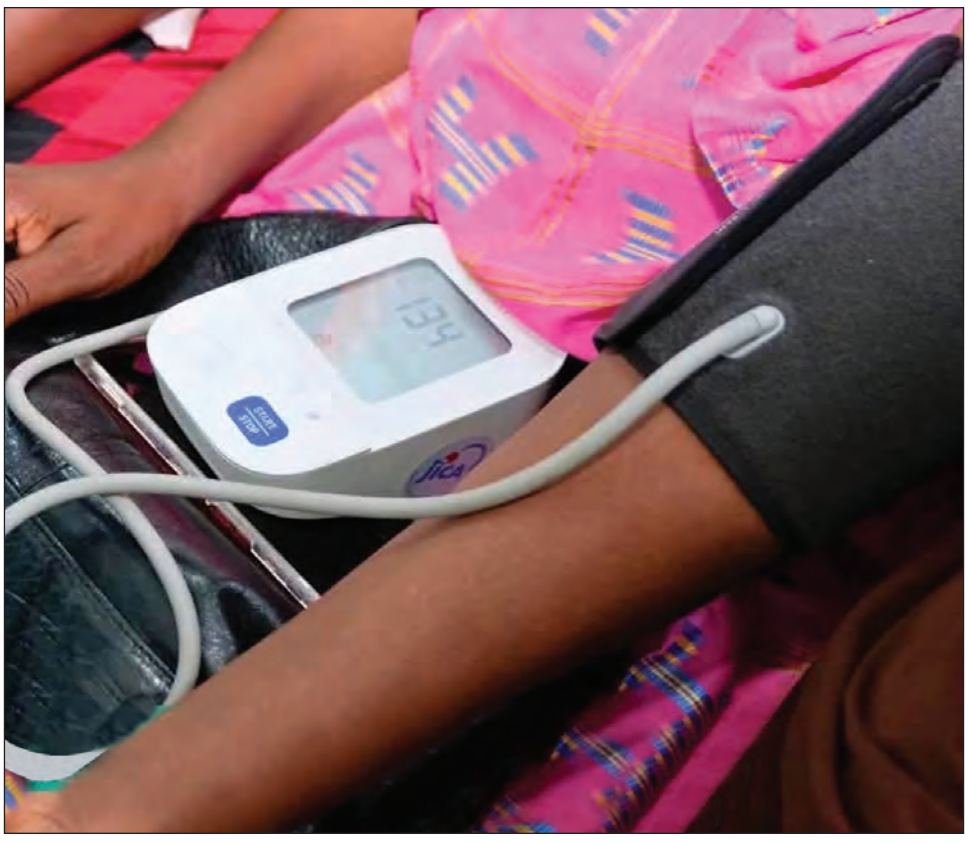
Cet épisode a provoqué des réactions jusque dans les rangs des anciens hauts fonctionnaires. Pathé Ndiaye, ancien directeur général du Port autonome de Dakar et du Bureau Organisation et Méthode (BOM), était obligé de sortie de sa retraite et de sa réserve. Dans un journal de la place, il s'est dit «*choqué*» par l'attitude du ministre Cheikh Diba qui a tout sacrifié pour la sauvegarde de son budget, jusqu'à son habituelle réserve de grand commis de l'Etat. Mais le budget est passé à la trappe. Alors une et une seule question : ce cirque en valait-il la chandelle ?

*Walf*Quotidien N°10392
LUNDI 23 NOVEMBRE 2026

PARCELLES ASSAINIES | DEPISTAGE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES

Chasse aux pathologies silencieuses au centre Mame Abdou Aziz Sy Dabakh

Au centre de santé Mame Abdou Aziz Sy Dabakh, aux Parcelles Assainies, une journée de consultations et de sensibilisation a permis de mobiliser, ce samedi, professionnels de santé, Société civile et patients. Il s'agissait d'un même impératif : prévenir plutôt que guérir.



Les Maladies non transmissibles (Mnt) gagnent du terrain au Sénégal

Ce samedi, 21 novembre, dès les premières heures de la matinée, le centre de santé Mame Abdou Aziz Sy Dabakh, aux Parcelles Assainies, a pris des allures de vaste espace de sensibilisation et de dépistage. Dans les couloirs, les patients se succèdent. Certains attendent leur tour pour une consultation, d'autres viennent prendre leur tension artérielle ou se soumettre à des examens de dépistage. A l'occasion de cette deuxième édition de la campagne de sensibilisation et de dépistage des maladies non transmissibles (Mnt), les professionnels de santé et les associations se mobilisent pour aller à la rencontre des populations. Derrière cette initiative se trouve l'Alliance nationale de lutte contre les maladies non transmissibles (Ansmnt). Pour son vice-président, Massaër Seck, l'enjeu est d'abord d'intervenir avant que la maladie ne s'installe durablement. «*Notre préoccupation majeure, c'est la prévention et la promotion de la santé, à travers la sensibilisation et le dépistage précoce*», explique M. Seck qui est aussi président de l'Association des hémodialysés. Détecter une pathologie à temps permet, selon lui, d'orienter rapidement le patient vers une structure adaptée et éviter que son état ne se dégrade.

Les hémodialysés et insuffisants rénaux attirent l'attention sur le coût particulièrement lourd de la maladie rénale chronique. «*Des patients ont vendu leurs maisons, leurs véhicules et tout ce qu'ils possédaient pour se faire traiter pendant quelques années, sans pouvoir laisser un héritage à leurs enfants*», déplore Massaër Seck. La situation est telle que certains malades finissent par renoncer aux soins.

L'Avc peut transformer radicalement le quotidien d'une famille

La gratuité de la dialyse dans les structures publiques ne garantit pas un accès effectif aux soins, faute de places disponibles. Les listes d'attente s'allongent et les patients qui ne parviennent pas à intégrer le dispositif public doivent se tourner vers les structures privées. La facture peut alors atteindre entre 65 000 et 100 000 francs Cfa pour une seule séance. La gravité de la situation est également soulignée par la professeure Maria Faye, spécialiste en néphrologie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad). Selon les données de l'enquête Steps, la prévalence de la maladie rénale se situe autour de 4,3 % au niveau national. Mais cette moyenne cache des disparités régionales, avec des taux pouvant atteindre 9 % dans certaines zones. «*Cela fait peur, surtout si l'on sait que nous sommes dans un pays en développement où les moyens institutionnels et individuels restent limités*», alerte-t-elle. Pour la spécialiste, le dépistage précoce constitue un levier essentiel pour identifier les personnes à risque, commencer leur prise en charge à temps et prévenir les complications. Pour la cardiologue, Dr Oumou Hamed Khaleefah Bâ, l'ampleur de l'hypertension artérielle est particulièrement préoccupante. «*Sur trois hypertendus, deux ne le savent pas. Sur trois qui le savent, deux ne sont pas traités*», résume-t-elle. Une réalité qui expose une grande partie de la population à des complications parfois dramatiques. L'Accident vasculaire cérébral (Avc), notamment, peut transformer radicalement le quotidien d'une famille. «*Une personne qui fait un Avc, on ne va plus la laisser seule. Il faut au moins deux personnes qui travaillaient et qui doivent désormais rester auprès d'elle pour la soulever, la soulager, lui donner son bain, ses médicaments et ses repas*», souligne la cardiologue.

Samba BARRY

KOLDA | ABANDON DE L'EXCISION ET DE MARIAGES D'ENFANTS

55 communautés actent leur adhésion à Coumbacara

Plusieurs collectivités territoriales dans la région de Kolda ont déclaré, publiquement, leur abandon de l'excision et des mariages d'enfants. La cérémonie avait pour cadre le village de Coumbacara, chef-lieu de la commune du même nom qui est situé à quelques kilomètres de la Guinée Bissau.

Dans le département de Kolda, la lutte contre l'excision est, encore, limitée par certaines contraintes dont les pesanteurs socio culturelles, la clandestinité des pratiques et l'absence de dénonciation des pratiquantes. Il y a aussi le déplacement des filles à exciser dans les pays limitrophes qui sont loin de faciliter cette lutte. Comme l'excision, les mariages d'enfants sont une véritable préoccupation pour les populations locales surtout celles du milieu rural. D'après l'Ansd, les femmes dont les âges sont compris entre 25 et 49 ans ont été mariées avant 18 ans. Appelés aussi mariages précoces, ils constituent un frein au maintien des filles à l'école sans compter les conséquences sanitaires qui en découlent. C'est dans ce contexte que 55 communautés des collectivités territoriales de Coumbacara, Mampatim, Dabo, Dialambéré et Bagadadji, dans l'arrondissement de Mampatim, département de Kolda viennent de déclarer, publiquement, leur abandon de l'excision et des mariages d'enfants. La cérémonie avait pour cadre le village de Coumbacara, chef-lieu de la commune du même nom et situé à quelques kilomètres de la Guinée Bissau. Selon leur répartition, il s'agit de 42 nouveaux villages déclarants et de 13 autres pour la confirmation. A ce propos, si pour les nouveaux c'est une première, les 13 viennent renouveler leur engagement pris de par le passé. Ce résultat a été obtenu grâce à l'implication et le soutien de l'Ong Tostan à travers son programme de renforcement des capacités communautaires. Le principal objectif visé par celle-ci est la sensibilisation des communautés sur les questions de démocratie, d'éducation aux droits humains, aux processus de résolution des conflits, de l'hygiène et de la santé. Tout compte fait, pour atteindre cet objectif, certains défis méritent d'être relevés. La dénonciation de la pratique clandestine de l'excision et l'augmentation des campagnes de sensibilisation, pourraient, davantage, réduire le taux de prévalence dans le département voire dans la région de Kolda. A cela, s'ajoutent la prise en charge de la reconversion des ex-exciseuses et l'implication des collectivités territoriales dans le suivi des déclarations d'abandons.

Aliou DIAO
(Correspondant)

GUINEE | NOUVELLE CAPITALE ADMINISTRATIVE

Un projet à 30 milliards d'euros porté par Atépa

Baptisée «Nimba», la future capitale administrative guinéenne devrait s'étendre sur 30 000 hectares. Portée par l'architecte sénégalais Pierre Goudiaby Atépa, ce projet, dont le financement est estimé entre 20 et 30 milliards d'euros sur 20 ans, a été présenté, le jeudi dernier.



L'architecte, Pierre Goudiaby Atepa avec le Premier ministre de la Guinée, Amadou Oury Bah

La Guinée envisage de se doter d'une nouvelle capitale administrative. Baptisé «*Nimba*», le projet porté par le groupe Atépa ambitionne de donner naissance à une ville nouvelle intégrant les fonctions administratives, économiques, industrielles et résidentielles du pays. Selon un communiqué publié de la Primature, l'initiative a été présentée, le jeudi 19 novembre 2026, au Premier ministre guinéen, Amadou Oury Bah, par une délégation du groupe Atépa. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la vision de transformation de la Guinée à l'horizon 2040, porté par le président de la République, Mamadi Doumbouya.

D'une superficie prévisionnelle de 30 000 hectares, Nimba s'articulerait autour de sept pôles structurants. Le projet prévoit notamment une zone aéroportuaire internationale de 4 000 hectares, avec une piste de 4 000 mètres, une cité administrative, une zone d'habitat, une agropole, une zone industrielle de 5 000 hectares adossée au port de Moribaya, un palais présidentiel ainsi que des champs solaires couvrant plus de 1 000 hectares. L'architecte sénégalais entend concevoir une ville intégrée, capable de répondre aux besoins administratifs, économiques, énergétiques et résidentiels de la Guinée.

Programme Simandou 2040

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Lamine Sy Savané affirme que le projet s'inscrit dans la dynamique du programme *Simandou 2040*, notamment avec le développement de nouveaux pôles urbains le long du corridor minier. Sur le plan financier, Pierre Goudiaby Atépa a évoqué une enveloppe comprise entre 20 et 30 milliards d'euros, mobilisable sur une période de vingt ans. Le montage proposé repose principalement sur deux leviers. Il s'agit de la valorisation foncière et la structuration financière. Selon le promoteur, l'annonce de l'implantation d'une nouvelle capitale entraîne une appréciation de la valeur des terrains environnants, susceptible de générer des ressources pour financer les infrastructures. Lors de cette audience, un modèle économique a été présenté aux autorités guinéennes pour illustrer la rentabilité envisagée de l'opération. La concrétisation de cette ambition suppose toutefois plusieurs conditions. Le promoteur préconise notamment une implantation à une distance de 50 à 60 kilomètres de la capitale économique, une répartition équilibrée du foncier et une concertation avec les populations concernées.

Samba BARRY

BREVE

La campagne de commercialisation de l'arachide démarre le 3 décembre



C'est le 3 décembre que démarre la campagne de commercialisation agricole en l'occurrence de l'arachide. L'annonce est du ministre de l'Agriculture, Cheikhou Oumar Ba qui précise aussi qu'on ne peut pas vendre en dessous du prix plancher de 305 francs Cfa. Pour ce qui est de la dette due aux opérateurs agricoles, il le chiffre à 44 milliards de francs Cfa. «*Depuis le début de l'année, c'est plus de 98 milliards de francs Cfa qui ont été payés sur une dette initiale de 156 milliards»,* souligne le ministre qui affirme qu'à la faveur du décret de mise en valeur de la Lfr, des propositions seront faites au ministre des Finances pour couvrir les 44 milliards de francs Cfa.

Emile DASYLVA

POSITION | *KIIRAAY* SUR LE DECRET METTANT EN ŒUVRE LA LFR 2026

«Ni contournement législatif ni violation de la Constitution»

La mise en vigueur de la loi de finances rectificative pour l'année 2026 par le décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026 suscite un vif débat. Certains prétendent, sans fondement juridique, que le président de la République a contourné l'Assemblée nationale et violé la Constitution. Mais pour *Kiiraay*, ces deux affirmations ne résistent pas à l'analyse. «Le président de la République n'a donc ni contourné l'Assemblée nationale ni violé la Constitution. En gardien de la Constitution et garant du fonctionnement régulier des institutions (article 42), il a exercé pleinement le pouvoir que la Constitution lui confère de mettre le budget à exécution. Par conséquent, le décret présidentiel n'est ni illégal ni anticonstitutionnel», liton dans un communiqué. D'après le parti, l'Assemblée a disposé du projet pendant 60 jours, l'a examiné en commission puis en séance plénière, et l'a rejeté le 3 novembre 2026. *«Son droit de délibérer a été pleinement respecté. Le président de la République n'est intervenu qu'ensuite, en exerçant une prérogative que la Constitution lui réserve»,* indique le document qui note que pour les lois de finances, et pour elles seules, un projet non définitivement voté dans le délai de 60 jours «est mis en vigueur par décret» (article 68, alinéa 5).

Le budget ne saurait rester en suspens

Pour *Kiiraay*, le budget conditionne en effet le fonctionnement de l'Etat et le respect de ses engagements. Il ne saurait rester en suspens. «*Loin d'être un détour, le décret constitue l'issue que la Constitution elle-même a fixée à la procédure budgétaire»,* insiste le parti. D'ailleurs, à l'en croire, cette règle n'est pas nouvelle. Elle figure, en termes identiques, à l'article 57 de la Constitution du 7 mars 1963, et tous les constituants l'ont conservée depuis. Elle est aussi commune aux Etats de l'Uemoa, puisque la directive n° 06/2009/CM/Uemoa prévoit que le projet de loi de finances non adopté dans les délais «peut être mis en vigueur par ordonnance» (article 58). Le parti souligne que la Constitution n'a pas davantage été violée, car le décret en respecte chacune des conditions prescrites. Le texte en question est bien un projet de loi de finances au sens de l'article 68, qui vise «les projets de lois de finances» au pluriel. Il soutient que la loi organique relative aux lois de finances classe en effet la Lfr parmi les lois de finances (article 5), et le Règlement intérieur de l'Assemblée la soumet aux mêmes règles que la loi de finances de l'année (article 88). En outre, le parti présidentiel assure que ce projet n'a pas été voté. Car, d'après lui, un projet voté s'entend d'un projet adopté, ce que n'est pas un projet rejeté. «*La Constitution ne vise pas le silence de l'Assemblée, mais le fait qu'elle n'ait pas voté (adopté) le projet de loi de finances rectificative, et la directive de l'Uemoa retient de même le projet non adopté, quelle qu'en soit la cause»,* dit-il ajoutant que le délai requis a été observé. Déposé le 18 septembre 2026, le projet n'était toujours pas voté au 17 novembre, et le décret, signé le 19 novembre, a été contresigné par le Premier ministre (article 43), d'après notre source.

Charles Gaïky DIENE

*Walf*Quotidien N°10392
LUNDI 23 NOVEMBRE 2026

ZIGUINCHOR || ROUTES DEFONCEES, ECLAIRAGE PUBLIC DEFAILLANT, TARIFS DE TRANSPORT EN HAUSSE...

Quand se déplacer devient un parcours du combattant

Routes défoncées, quartiers difficilement accessibles, tarifs de transport en hausse, éclairage public défaillant et services de secours entravés. A Ziguinchor, la mobilité urbaine est devenue une véritable épreuve quotidienne. Derrière cette situation se cache un problème plus profond: des décennies d'insuffisance d'investissements de l'Etat, une urbanisation galopante et une municipalité dont les moyens ne semblent plus à la hauteur des dimensions de la ville.



Ziguinchor fait face à une urbanisation galopante qui impacte le fonctionnement de la voirie

A Ziguinchor, prendre un taxi, emprunter une moto *Jakarta* ou simplement rejoindre un quartier voisin peut relever de l'expédition. Dans cette ville qui fut longtemps considérée comme l'une des plus belles agglomérations du Sénégal, les déplacements sont devenus un véritable parcours du combattant. Des routes défoncées, des chaussées dégradées, des routes impraticables pendant l'hivernage et des quartiers difficilement accessibles composent désormais le quotidien des habitants. De Santhiaba à Diabir, de Kandé à Lyndiane, de Néma Kadior à Soucoupapaye, de Kenia à Colobane en passant par les axes menant à l'Université Assane Seck et à la route nationale vers Cap-Skirring, le constat est presque partout le même : la voirie urbaine est dans un état préoccupant. Certains quartiers semblent avoir été oubliés dans les politiques d'aménagement. D'autres ne sont accessibles qu'au prix de véritables acrobaties, particulièrement lorsque les pluies s'installent. Le quartier Escale fait presque figure d'exception. Son tracé, hérité de l'administration coloniale, avec ses rues relativement structurées et ses infrastructures historiques, contraste fortement avec la situation de nombreux quartiers périphériques. Cette différence est révélatrice d'une réalité : Ziguinchor s'est considérablement développée sans bénéficier, au même rythme, des infrastructures nécessaires à son extension.

Une responsabilité historique de l'Etat

Il serait trop facile de faire porter toute la responsabilité de cette situation à l'actuelle équipe municipale. Le problème est ancien et profondément structurel. De Senghor à nos jours, en passant par Abdou Diouf, Abdoulaye Wade, Macky Sall et les autorités actuelles, les différents régimes se sont succédé sans parvenir à engager une politique durable, cohérente et suffisamment ambitieuse de modernisation de la voirie de Ziguinchor. «*Les changements de régime ont souvent été accompagnés de promesses, d'annonces de projets et de programmes d'infrastructures. Mais sur le terrain, les populations continuent de subir les mêmes difficultés. La question n'est donc pas seulement celle des moyens financiers disponibles, mais également celle de la volonté politique de considérer Ziguinchor comme une véritable priorité nationale*» déclare Ibou Mané, un journaliste aujourd'hui plongé dans les affaires.

Comment comprendre qu'une capitale régionale, centre administratif, économique et universitaire de la Casamance, puisse encore présenter un réseau routier aussi dégradé ? Comment accepter que certains quartiers deviennent presque inaccessibles dès les premières pluies ? Pourquoi les infrastructures structurantes ne font-elles pas l'objet d'une programmation régulière de réhabilitation et d'entretien ?

L'axe des 54 mètres, qui devait symboliser la modernisation de la circulation urbaine, suscite lui aussi des interrogations sur la durabilité des travaux réalisés. «*Lorsqu'une infrastructure récemment aménagée se détériore aussi rapidement, ce sont les questions de qualité d'exécution, de contrôle des chantiers et de suivi des investissements publics qui se posent*», pense Thierno Moctar Diallo, principal du Collège d'enseignement moyen (Cem) de Tobor.

Le transport, victime directe de la dégradation des routes

Cette situation a des conséquences immédiates sur le pouvoir d'achat des ménages. Selon des témoignages recueillis dans la ville, certains trajets qui coûtaient auparavant 500 francs Cfa peuvent désormais atteindre 1 500, voire 2 500 francs Cfa. Les transporteurs justifient ces augmentations par les dépenses d'entretien et de réparation de leurs véhicules.

Les chauffeurs de taxi deviennent de plus en plus réticents à desservir certaines zones. Les motos *Jakarta*, pourtant devenues indispensables à la mobilité de nombreux habitants, rencontrent les mêmes difficultés. Quant aux déplacements à vélo, autrefois caractéristiques du paysage urbain ziguinchorois, ils sont progressivement pénalisés par la dégradation des voies et les conditions de circulation.

La situation devient particulièrement préoccupante lorsqu'elle touche les services publics. Les sapeurs-pompiers, confrontés à des voies dégradées autour de certaines zones d'intervention, éprouvent des difficultés à circuler rapidement. «*Des correspondances auraient même été adressées à l'Etat pour alerter sur ces obstacles. Dans une ville où chaque minute compte en cas d'incendie, d'accident ou de détresse médicale, l'état des routes peut devenir une question de vie ou de mort*», souligne, dans l'anonymat, un sapeur-pompier. Le pont Emile Badiane, inauguré en 1979 sous la présidence de Léopold Sédar Senghor, constitue une autre préoccupation majeure. Cet ouvrage stratégique, qui assure une liaison essentielle pour la circulation, nécessite une attention particulière et des travaux adaptés à son état. Une infrastructure aussi importante ne peut être abandonnée à une gestion au coup par coup.

Une mairie dépassée par l'expansion de la ville ?

Au-delà de la responsabilité historique de l'Etat, une autre question mérite d'être posée : la commune de Ziguinchor dispose-t-elle encore des capacités administratives, techniques et financières nécessaires pour gérer seule une agglomération devenue aussi vaste et aussi complexe ? «*La ville a grandi. Sa population a augmenté, de nouveaux quartiers sont apparus, les besoins en assainissement, en éclairage, en voirie, en collecte des déchets et en équipements collectifs se sont multipliés. Pourtant, l'organisation administrative et les capacités de gestion ne semblent pas avoir évolué au même rythme*», explique Ibou Mané. La mairie se retrouve ainsi face à des responsabilités considérables, avec des ressources qui peuvent difficilement répondre à l'ensemble des besoins. «*Même une équipe municipale animée des meilleures intentions ne peut pas, à elle seule, compenser plusieurs décennies de retard dans les investissements publics. Il faut donc distinguer la responsabilité de la municipalité dans la gestion quotidienne de la ville de celle de l'Etat, qui doit garantir les grands investissements structurants, accompagner les collectivités territoriales et corriger les déséquilibres territoriaux*» souligne l'Inspecteur Abdourahmane Diallo, secrétaire général de l'Inspection de l'éducation et de la formation (Ief) de Ziguinchor. *WalfQuotidien* a contacté le maire de la commune pour avoir sa version, mais ce dernier n'a pas préféré réagir.

Faut-il diviser Ziguinchor en communes d'arrondissement ?

Face à cette situation, une réflexion sur un nouveau découpage administratif de Ziguinchor mérite d'être engagée. Faut-il maintenir une seule grande commune ou envisager sa réorganisation en plusieurs communes d'arrondissement, disposant chacune de compétences, de moyens et de responsabilités clairement définis ? «*Une telle réforme pourrait rapprocher l'administration municipale des populations, faciliter l'identification des urgences, améliorer le suivi des travaux et permettre une meilleure prise en charge des quartiers périphériques*», dit l'inspecteur Diallo, historien. Chaque entité pourrait disposer d'une administration de proximité, d'un budget adapté et d'un programme local d'aménagement. «*Une telle évolution ne constituerait toutefois pas une solution miracle. Elle devrait être précédée d'une étude démographique, financière, foncière et territoriale, afin d'éviter la multiplication de structures sans ressources suffisantes. Les grands axes routiers, les infrastructures structurantes et la planification urbaine devraient continuer à relever d'une coordination à l'échelle de toute l'agglomération. Mais une chose est certaine : le modèle actuel mérite d'être interrogé*», lance Ibou Mané, aussi ancien étudiant en histoire.

Ziguinchor ne peut plus attendre

«*La capitale du Sud ne demande pas de privilèges. Elle réclame des routes praticables, des quartiers accessibles, un éclairage public fonctionnel, des infrastructures sécurisées et des services publics capables de répondre aux besoins de ses habitants*», crie Fama Diédhiou. Il est temps pour lui, que l'Etat assume pleinement sa responsabilité historique dans le retard d'aménagement de cette ville. «*Il est également temps que les autorités municipales, les élus, les acteurs de la société civile, les urbanistes et les populations ouvrent un véritable débat sur l'avenir institutionnel et territorial de Ziguinchor*», poursuit Dondo Cissé de Fass Colobane, acteur politique. Car, selon lui, une ville qui grandit sans routes, sans équipements adaptés et sans organisation administrative à la hauteur de son expansion finit par étouffer. «*Et Ziguinchor, malgré son potentiel économique, universitaire et touristique, ne peut continuer à être prisonnière de ses propres quartiers. La question n'est donc plus seulement de savoir quand les routes seront réhabilitées. Elle est désormais de savoir quel modèle de gouvernance et d'aménagement permettra à Ziguinchor de devenir enfin une ville à la mesure de ses ambition*», s'interroge l'inspecteur de l'éducation, Abdourahmane Diallo.

Najib SAGNA

Cyan Magenta Jaune Noir

RELIGION | PREMIERE LETTRE PASTORALE DE MGR MANGA

Le vœu de l'évêque de Ziguinchor

A la veille de la célébration de ses deux ans d'épiscopat, Mgr Jean-Baptiste Valter Manga a dévoilé à la presse sa toute première lettre pastorale. Entre appel à une réconciliation fraternelle en Casamance, plaidoyer pour la dépollution des terres et cri du cœur face au drame de l'émigration irrégulière, l'évêque de Ziguinchor trace les sillons d'une espérance concrète pour toute une région.



Mgr Jean-Baptiste Valter Manga a dévoilé à la presse sa toute première lettre pastorale

Dans la salle sobre de l'évêché de Ziguinchor, la parole est posée, habitée par deux années de proximité avec les réalités du terrain. Ordonné évêque le 23 novembre 2024, Mgr Jean-Baptiste Valter Manga a choisi ce cap symbolique pour publier un texte fondateur. Présentée en avant-première aux journalistes avant sa remise officielle aux fidèles, cette lettre pastorale dépasse largement les murs des églises. Elle s'adresse au «*peuple de Dieu*», mais tout autant à «*tous les hommes et femmes de bonne volonté*» de la Casamance. Le texte aborde frontalement la blessure historique de la région: plus de quatre décennies de conflit. Si une accalmie s'est installée ces dernières années au fil des tournées pastorales du prélat, le chemin vers une paix définitive reste à baliser. Pour Mgr Manga, l'enjeu dépasse le cadre religieux. «*La paix ne concerne pas que les catholiques, elle concerne tous les Casamançais, tous les Sénégalais, quelles que soient leurs croyances*», indique l'évêque. Fidèle à la ligne directrice tracée dès son ordination, l'évêque rejette toute issue militaire. «*La solution pour la paix ne passera pas par les armes, elle passera par la réconciliation, parce que dans ce conflit, ce sont des frères qui s'affrontent. Il n'y a pas de vainqueur si on a vaincu son frère*», martèle-t-il.

Mgr Manga pointe du doigt un paradoxe douloureux. La Casamance est perçue comme une région pauvre, alors même qu'elle regorge de richesses naturelles et halieutiques. Ce blocage s'explique en grande partie par les séquelles invisibles du conflit.

Regard sur les jeunes qui bravent l'océan

De vastes étendues agricoles demeurent en friche, abandonnées par des populations paralysées par la peur des engins explosifs. L'évêque insiste sur l'urgence de poursuivre les efforts de dépollution des terres pour libérer le potentiel économique local. Dans cette entreprise, l'Eglise entend jouer sa partition, main dans la main avec l'Etat et les organisations non gouvernementales, afin d'offrir aux populations les moyens de vivre dignement de leur sol. La publication de cette lettre intervient dans un contexte social marqué par l'angoisse des départs clandestins. L'évêque porte un regard grave sur ces jeunes qui bravent l'océan à bord de pirogues de fortune, fuyant leur terre natale. Citant les paroles du pape Léon XIV lors de son déplacement en Amérique latine, Mgr Manga interpelle directement les décideurs: lorsque les enfants d'un pays choisissent l'exil au péril de leur vie, les responsables doivent questionner les mécanismes mis en place pour leur offrir un avenir chez eux. Le prélat invite la jeunesse casamançaise et sénégalaise à croire en sa propre terre.

Amady Khalilou DIEME
(Correspondance)

SALON | *DAKAR ART PLATFORM*

Un marché de l'art à la lisière de la Biennale

Remonter le fil de l'histoire, avec en toile de fond la création contemporaine du Sénégal, c'est dans cet esprit que s'inscrit* Dakar Art *Platform. Initié dans le programme* Off *de la 16e Biennale, ce salon se veut un espace de rencontre entre le public et le créateur, mais aussi entre l'œuvre d'art et le marché.

«On a constaté que dans le cadre de la Biennale, il y avait la consécration, la Biennale consacre, la Biennale écrit des récits aussi, mais la Biennale ne crée pas de marché», tel est le constat établi par l'agence *Tandem Africa Events*, sous la houlette de Dr Youma Fall, commissaire d'exposition. Porteuse du projet de *Dakar Art Platform*, un salon d'art contemporain, Dr Fall ajoute que *«la Biennale ne crée pas cet espace de rencontre entre le public et le créateur, mais aussi entre l'œuvre d'art et le marché»*.

C'est ainsi qu'a germé l'idée qu'*«il est temps qu'à la lisière de la Biennale de Dakar, on puisse avoir un marché de l'art»*, rapporte-t-elle.

Ainsi, ce Salon, ouvert dans le *Off* de la Biennale jusqu'au 26 novembre à la *Place de la Nation* (Ex *Obélisque*) est destiné à des artistes qui ont des projets curatoriaux ou galeristes, sur fond de sessions de renforcement de capacités pour les différents participants. Il offre ainsi un espace de médiation, de connaissances et de savoir dans l'art contemporain, sous forme de *Masterclass*. Ces sessions sont animées grâce au concours d'acteurs reconnus du monde des arts africains avec notamment l'Ivoirien Yacouba Konaté, coopté au titre de conseiller artistique de *Dakar Art Platform*. Il évolue aux côtés du peintre Abdoulaye Konaté du Mali, du sculpteur Ky Siriki (Burkina Faso) Barthélémy Toguo (Cameroun), de la scénographe Bill Kouelany (Congo) du curator sénégalais Massamba Mbaye, de Baye Mballo Kébé, un des doyens des arts visuels au Sénégal et invité d'honneur du salon ; mais aussi du cinéaste, peintre et écrivain Moussa Sène Absa, le parrain de cette première édition.

Dakar Art Platform ambitionne ainsi de former à travers un salon et en premier de créer un marché où les artistes vont se rencontrer avec les galeristes. Le tout est sous-tendu par une exposition dans laquelle un espace est dédié au 1ier Festival mondial des arts nègres, avec un zoom sur Abdoulaye Ndiaye Thiossane, Alpha Wali Diallo, Ibou Diouf, Madeleine Devès Senghor, etc. Leurs compères artistes Viyé Diba, Anta Germaine Gaye, Kré Mbaye, Soly Cissé, Ndari Lô…, en plus des plus jeunes Abdou Karim Fall de Saint-Louis, le photographe Djélani Seydi, Piniang, sont autant de signatures que l'on retrouve dans cette expo.



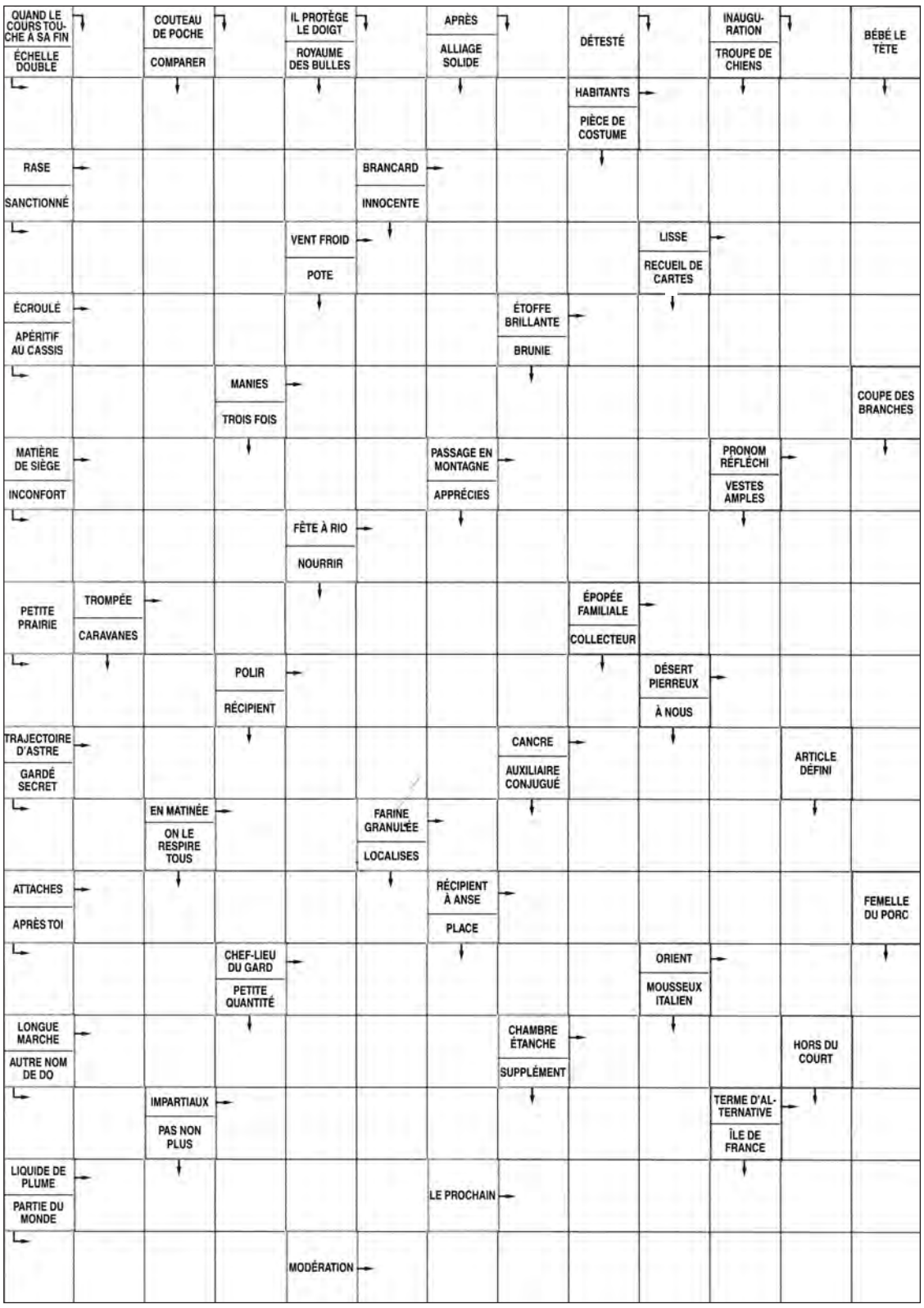
Dr Youma Fall (médaillon) veut faire de *Dakar Art* Platform un véritable marché pour les créateurs

Professionnaliser les métiers de l'art

Le Collectif des plasticiennes du Sénégal (Cps), fort d'une vingtaine d'artistes, dont fait partie Thiané Laye Fall, jouit également d'un espace dans *Dakar Art Platform* ; ce salon offre *«une belle visibilité au Cps»*, avoue Mme Fall. Suivant cet esprit de mettre en exergue le travail des artistes, à faire émerger de nouveaux regards et ouvrir des perspectives, le ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme a dédié un espace aux jeunes créateurs. L'idée étant de soutenir les talents naissants et de davantage professionnaliser les métiers de l'art.

Mbagnick NGOM

MOTS FLECHES N°3972



SOLUTION-FLECHES N°3971

■	P	■	P	■	S	■	P	■	T	■	G	■
C	A	T	A	S	T	R	O	P	H	A	N	T
■	T	O	U	T	O	U	■	R	E	P	O	S
S	I	R	■	A	P	E	R	O	■	P	U	A
■	E	T	A	T	■	S	E	V	R	E	■	R
A	N	■	G	U	I	■	V	E	N	T	E	S
■	C	A	R	E	S	S	E	R	■	I	N	■
M	E	M	E	■	O	K	■	B	A	T	I	S
■	■	N	E	G	L	I	G	E	S	■	V	U
A	C	E	■	R	E	E	R	■	S	E	R	S
■	O	S	S	U	■	R	A	D	O	T	E	■
C	R	I	E	E	S	■	V	E	R	R	E	S
■	N	E	M	■	T	R	A	C	T	E	■	A
F	I	■	E	P	E	E	■	R	I	N	G	S
■	A	I	S	E	■	M	O	I	■	N	E	S
P	U	R	■	P	O	U	S	S	I	E	R	E
■	D	E	M	E	N	E	E	■	F	E	E	S

SODOKU FACILES N° 3875

	9			5				7
			7		9	3	8	
4		2	1		3	5		
2			6				9	
	4	9	3	1	2	8	7	
	8				5			3
		4	8		7	2		6
	2	8	9		1			
1				2			3	

RESULTATS N° 3874

2	7	8	4	3	6	1	5	9
4	5	1	8	9	7	6	3	2
9	3	6	1	5	2	7	4	8
3	2	5	6	4	8	9	1	7
8	6	7	9	1	3	4	2	5
1	9	4	2	7	5	3	8	6
6	1	2	7	8	4	5	9	3
7	4	3	5	2	9	8	6	1
5	8	9	3	6	1	2	7	4

HEURES DE PRIERES

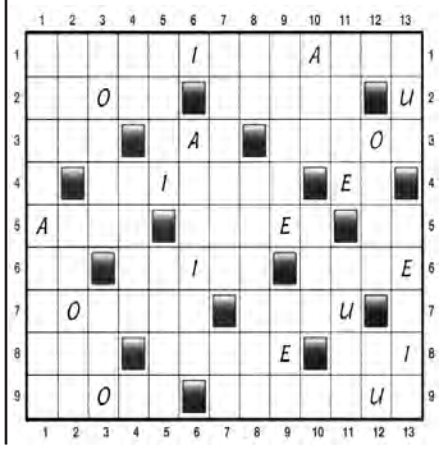


FADIAR
06H 00
SOUBA
06H 15
TISBAR
14H 15
TAKUSSAAN
16H 45
TIMIS
18H 45
GUEW
19H 45

1448 - HEGIRE

CONACO

PROBLEME N° 8796



SOLUTION N° 8795

C	A	V	E	S	■	S	K	I
A	R	E	■	A	V	I	O	N
M	E	R	C	I	E	R	■	C
I	N	■	E	N	N	E	M	I
S	E	C	R	E	T	■	A	S
O	S	E	E	■	R	A	I	E
L	■	L	A	B	E	L	S	■
E	G	A	L	E	■	B	O	N
S	I	■	E	C	H	I	N	E

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1 Rappel sommaire.
2 Image sainte. Plein de vie.
3 Sans valeur. Filet lumineux. Aussi vite. **4** Groupe de trois nouveau-nés. Préposition avant le mois ou l'année.
5 Partie recourbée d'une tasse. Ville du Maghreb. Expérience professionnelle. **6** Passé un bon moment. S'adresser à Dieu. Défraîchie par l'usage.
7 Chiens de garde allemands ou argentins. Oiseau coureur.
8 Période importante. Le sang y circule. On le récolte à la moisson. **9** Sorte de rideau. Homme qui bouquine.

VERTICALEMENT
1 Qui sont démodées.
2 Ancien bouclier. Ville des Deux-Sèvres. **3** Pistolets automatiques. Matière scolaire.
4 Douze mois. Qui a satisfait sa faim. **5** Fait naufrage. Est dans la lune. **6** Tranquillise, calme.
7 Hauteur du corps. Après tu.
8 Le premier nombre. Détache les grains d'un épi. **9** Uni et poli. Type familier. **10** Plus qu'un copain. Regimbe. **11** 8rend le sein. Transpiration abondante.
12 Ancienne mesure de poids. Eté à même. **13** D'un auxiliaire. Se déplacer.

NUMEROS UTILES

RENSEIGNEMENTS
ANNUAIRE :
1212

SDE
Numéro Vert
800 00 11 11

SENELEC
Service Dépannage
33 867.31.00

SECURITE
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

Aéroport Léopold S. Senghor
de Yoff : 33 869 / 22 / 01 / 02

Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849.45.45

HOPITAUX
Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
HOGY : 33 827.39.83
Elisabeth Diouf de Rufisque : 33 836 36 94
CHU de Fann : 33 869 18 18

SUMA-MEDECIN
33 864 05 61 - 33 824 60 30

CENTRE ANTI POISON
818 00 15 15

Lettre ouverte à deux hommes qui se sont choisis face à l'impasse qui se dessine devant nous

Excellence Monsieur le Président de la République,

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Je vous écris tous les deux, dans la même lettre. C'est voulu. Depuis des semaines, chacun de vous parle de l'autre, à travers ses proches, ses communiqués et ses décrets. Personne ne vous parle à tous les deux en même temps. Je prends ce pari.

Aux répondeurs et insulteurs automatiques, des deux camps, je ne m'adresse pas à vous. Je ne roule ni pour l'un ni pour l'autre. Je roule pour un Sénégal qui est aussi le nôtre.

1. Où en sommes-nous ?

En quelques semaines, nous avons assisté à une escalade que personne n'aurait imaginée en mars 2024 :

– 3 novembre : l'Assemblée nationale enterre la loi de finances rectificative par une question préalable, à une large majorité, après deux rejets en commission.

– 17 novembre : Pastef retire au président de la République, et à 31 autres responsables, leur qualité de membre du parti.

– 19 novembre : le Président met la LFR en vigueur par décret, en invoquant l'article 68 de la Constitution. Le même jour, au camp Dial Diop, vous êtes assis à quelques sièges l'un de l'autre, sans un mot échangé.

– Et déjà : le budget 2027 rejeté en commission, et la dissolution de l'Assemblée possible dès le 2 décembre.

Les juristes s'écharpent sur l'article 68. Les uns disent qu'il ne vaut que pour la loi de finances initiale, et seulement quand l'Assemblée n'a pas voté. Les autres disent qu'il couvre aussi une LFR.

Je ne suis pas juge constitutionnel. Mais je sais lire une situation : quand le budget de l'Etat se fait par décret contre les députés, et que le parti au pouvoir exclut le président de la République, ce n'est plus un désaccord. C'est une crise de régime.

Et soyons honnêtes : il y a deux signatures au bas de cette crise.

Monsieur le président de la République, gouverner par décret contre l'Assemblée nationale, même avec un texte pour soi, c'est ouvrir une porte que d'autres, après vous, franchiront avec de moins bonnes intentions. Au Niger, c'est par là que tout a commencé.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, rejeter un budget sans contre-proposition, quand l'Etat ne peut plus payer ses fournisseurs, c'est prendre le pays en otage. Vous disiez vous-même que l'Assemblée ne serait pas utilisée pour des vendettas personnelles.

2. Ce que le Sénégal est en train de perdre

Pendant que vous vous affrontez, le pays décroche. Selon la Cnuced, les investissements directs étrangers au Sénégal sont passés de 4,8 milliards de dollars en 2023 à 37 millions en 2025. Trente-sept millions. Dans le même temps, la Guinée en attirait 7,8 milliards, et la



Gambie, sept fois plus que nous. Quand l'argent fuit un pays, il ne disparaît pas : il va naturellement chez le voisin.

Les entreprises du BTP attendent d'être payées, les chantiers sont à l'arrêt, les ouvriers sans revenus. Le programme avec le Fmi attend un budget voté. Et chaque jour de crise politique en plus est un jour de plus où l'investisseur choisit Conakry, Abidjan ou Banjul plutôt que Dakar.

Je le dis avec gravité : aucun de vous deux ne sortira vainqueur de cette bataille. Si l'un écrase l'autre, il héritera d'un pays plus pauvre et plus divisé. «Senegal benn bopp la...».

3. Vous vous êtes choisis

Le 14 mars 2024, vous êtes sortis de prison ensemble. Dix jours plus tard, le peuple sénégalais élisait l'un de vous au premier tour, sur la parole de l'autre. «Diomaye mooy Sonko» : ce n'était pas un slogan, c'était un contrat moral passé avec tout un peuple. Ce peuple vous a confié le pays à deux. Il ne vous a pas autorisés à le déchirer à deux.

Vous avez traversé ensemble la prison, les procès et la persécution. Ce que l'adversité n'a pas réussi à défaire, le pouvoir est-il en train de le faire ? Ce serait la plus triste des victoires pour vos adversaires d'hier.

4. Ce que le monde nous apprend

D'autres pays sont passés par là. Leur histoire nous dit ce qu'il faut faire, mais surtout ce qu'il faut éviter :

– Sénégal, 1962. Senghor et Mamadou Dia, deux têtes au sommet de l'Etat. Une motion de censure, puis Dia arrêté et douze ans de prison. Le pire scénario, et il est sénégalais. Ne le rejouez pas.

– France, 1986-2002. Trois cohabitations entre un Président et une majorité opposée. Ça a tenu, parce que chacun a respecté son domaine. Mais quand Chirac a dissous en 1997, il a perdu : la dissolution est un pari.

– Kenya, 2018. Kenyatta et Odinga, que tout opposait, se rencontrent seuls et se serrent la main. La crise est désamorcée en un jour.

– Sri Lanka, 2018. Le Président dissout le Parlement ; la Cour suprême déclare la dissolution inconstitutionnelle, et tout le monde s'incline. Un arbitre accepté par tous règle une crise juridique en quelques semaines.

– Pérou, 2016-2023. Guerre permanente entre la présidence et le Congrès : six présidents en sept ans. Changer les hommes ne règle rien quand la rivalité est inscrite dans les institutions.– Guinée-Bissau et Niger. Des années de bras de fer entre la présidence et le Parlement, le gouvernement par décret, puis l'armée qui s'invite. Plus la paralysie dure, plus les militaires deviennent arbitres.

– Afrique du Sud, 2024. L'ANC perd sa majorité et gouverne avec ses adversaires, sur la base d'un accord écrit qui prévoit comment arbitrer les désaccords. Ça marche.

5. Sept propositions pour sortir de l'impasse

1. Désamorcer, tout de suite. Prenez ensemble, publiquement, trois engagements : aucune arrestation ni poursuite contre les proches de l'autre camp, aucune mobilisation de la rue, ne jamais mêler l'armée à votre différend. Et trente jours de trêve verbale. Vos partisans suivront l'exemple que vous donnerez.

2. Vous parler, seul à seul. Comme Kenyatta et Odinga : sans conseillers, avec un facilitateur dont vous reconnaissez tous les deux l'autorité. Nos khalifes généraux ont toujours su jouer ce rôle. Le Sénégal a la culture du «masla» : utilisez-la.

3. Laisser un arbitre trancher le droit. Plutôt que chacun brandisse sa lecture de l'article 68, engagez-vous à l'avance à respecter l'avis du Conseil constitutionnel, sur ce décret et sur les règles pour l'avenir. Le même conflit reviendra avec le budget 2027.

4. Faire du budget 2027 le premier accord. Une commission technique conjointe Gouvernement–Assemblée, dans le cadre du programme avec le Fmi. Le vote du budget en échange des demandes légitimes des députés : publication des accords avec les bailleurs, réduction du train de vie de l'Etat, encadrement des fonds spéciaux, subventions énergétiques ciblées plutôt que générales. A défaut d'accord complet, un budget provisoire, comme le font la Belgique ou l'Espagne. Pas un second décret.

5. Signer un pacte de gouvernance jusqu'en 2029. Un accord écrit et public : la présidence conduit l'exécutif et la diplomatie, l'Assemblée légifère et contrôle. Un comité de liaison qui se réunit chaque mois. Un calendrier de réformes partagées : abrogation de l'article 80, transaction pénale, réconciliation nationale.

6. Garder la dissolution en tout dernier recours. Monsieur le Président, on vous met au défi de dissoudre. C'est un piège. Si Pastef revient majoritaire, la crise recommence en pire ; dans tous les cas, ce sont des mois de campagne dans une économie à genoux. Si elle devait avoir lieu, qu'elle soit précédée d'un accord sur l'organisation du scrutin, et de l'engagement de tous à en accepter le résultat.

7. Régler la cause profonde. Un Président élu, un Premier ministre, une Assemblée : chacun peut se réclamer du peuple. C'est l'équation de 1962. Convoquez ensemble des assises nationales sur nos institutions, pour que, avant 2029, la Constitution dise clairement qui gouverne. Et profitons-en pour réfléchir à un mandat présidentiel unique de 10 ans car tant que nos dirigeants penseront aux prochaines élections plutôt qu'aux prochaines générations, ce genre de crise reviendra.

6. Un mot sur l'humilité

Chaque vendredi, vous lisez sans doute, comme des millions de Sénégalais, la sourate *Al Kahf*.

Permettez-moi de vous en rappeler deux passages. Le propriétaire des deux jardins entre dans le sien en disant : *«Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr»*. Et tout fut détruit. Le pouvoir est un jardin : il donne l'illusion d'être éternel. Il ne l'est jamais. Dhul-Qarnayn, le souverain le plus puissant de la sourate, refuse le tribut qu'on lui offre : *«Ce que mon Seigneur m'a donné vaut mieux. Aidez-moi plutôt avec votre force»*. Et l'ouvrage achevé, il ne dit pas «voyez ce que j'ai fait», mais : «C'est une miséricorde de mon Seigneur». Voilà ce que les Sénégalais attendent de vous deux : construire ensemble, et laisser le mérite à Dieu.

L'humilité n'est pas une faiblesse. C'est elle qui permet de faire le premier pas. Et dans cette crise, celui de vous deux qui fera le premier pas ne sera pas le perdant. Il sera celui dont l'histoire retiendra le nom. L'histoire ne retiendra pas qui avait raison sur l'article 68, elle retiendra qui a su sauver l'Etat.

Le Sénégal vous a élus ensemble. Il vous regarde ensemble. Réconciliez-vous, ou il vous jugera ensemble.

Que Dieu sauve le Sénégal !

Mamadou NDIAYE
Un citoyen gravement inquiet

*Walf*Quotidien N°10392
LUNDI 23 NOVEMBRE 2026

Sénégal 2027 : quand la crise budgétaire rencontre le mur du financement

Le rejet du projet de loi de finances initiale 2027 par l'Assemblée nationale, le 18 novembre 2026, n'est pas un épisode parlementaire ordinaire. Il intervient à un moment où le Sénégal doit simultanément financer son déficit, refinancer une dette considérable, préserver son accès au marché régional et finaliser un programme avec le Fonds monétaire international. Seuls 18 députés sur 146 votants ont soutenu la première partie du texte, contre 126 voix défavorables. Dans n'importe quelle conjoncture, un tel événement serait sérieux. Dans la situation financière actuelle du Sénégal, il l'est davantage.

Mais au-delà du vote lui-même, c'est le contexte dans lequel il s'inscrit qui mérite d'être éclairé sans complaisance. Car les chiffres de ce budget ne tombent pas du ciel. Ils sont le produit d'une trajectoire et cette trajectoire a des auteurs.

Un budget sous tension : les signaux positifs et leurs limites

Le gouvernement présentait la LFI 2027 comme un premier tournant dans une trajectoire de redressement. Le déficit global était prévu à 1 351,7 milliards de francs Cfa, contre 1 735 milliards en 2026, soit une réduction de 383 milliards. Ramené au PIB, ce déficit passait de 7,6 % à **4,7 %** encore loin du critère de convergence Uemoa de 3 %, mais en trajectoire descendante. Le solde primaire atteignait l'équilibre à +0,2 % du PIB, signal technique positif pour les créanciers.

Ces signaux méritent d'être reconnus. Mais ils ne doivent pas être confondus avec un redressement accompli.

Le déficit reste à 1,7 point au-dessus du critère Uemoa. La trajectoire y tend, sans garantie que les hypothèses de croissance et de recettes se réaliseront.

L'investissement est en recul. Les ressources internes affectées à l'investissement baissent de 1 133 à 956 milliards (-176 milliards). Réduire le déficit en comprimant l'investissement n'est pas une réforme structurelle. C'est un arbitrage de trésorerie.

La masse salariale continue d'augmenter : 1 596 milliards en 2027 contre 1 532 milliards en 2026, soit +63 milliards (+4,1 %). Dans une économie sous pression, l'État grossit là où il devrait stabiliser.

Le piège de la dette : 4 552 milliards rien que pour l'amortissement

Le chiffre le plus révélateur du budget 2027 n'est pas le déficit. C'est le besoin de financement global : 6 608,7 milliards francs Cfa.

Ce chiffre se décompose ainsi : 4 552 milliards d'amortissement de la dette, 1 351,7 milliards pour financer le déficit courant, 480 milliards pour apurer des arriérés intérieurs, et 225 milliards de postes divers. L'Etat sénégalais devait mobiliser 6 608 milliards pour fonctionner en 2027 dont 4 552 milliards rien que pour rembourser ce qu'il a déjà emprunté.

Pour couvrir ce besoin, le gouvernement tablait sur 4 733 milliards de marchés financiers et emprunts programmes, 900 milliards d'emprunts projets, et divers appuis budgétaires dont une partie était encore en négociation. Les intérêts de la dette 1 303,9 milliards progressaient encore (+18,7 milliards), confirmant que l'encours accumulé continue de peser sur chaque budget futur. La pression fiscale prévue à 17,5 % reste inférieure au seuil de 20 % recommandé par l'Uemoa. Le Sénégal ne collecte pas assez pour financer ce qu'il a engagé. Il comble l'écart par la dette. Et la dette génère des intérêts qui appauvrissent les budgets futurs. C'est la définition d'un piège.

D'où vient cette dette ? La responsabilité du gouvernement de Ousmane Sonko

Il existe une tendance commode qui consiste à traiter la dette publique sénégalaise comme un héritage abstrait, sans auteurs identifiables. Les chiffres méritent pourtant d'être mis en perspective.

L'encours de la dette sénégalaise atteint 28 286 milliards de francs Cfa, soit 124 % du PIB. Le déficit de 7,6 % du PIB enregistré en 2026 l'exercice que ce budget cherche à corriger est le résultat d'une trajectoire d'endettement engagée bien avant mars 2024, mais que le gouvernement Sonko (2024–2026) a dû gérer sans pouvoir l'inverser suffisamment rapidement. C'est durant cette période post-transition que les conséquences de l'accumulation passée ont pleinement pesé : dette extérieure héritée à des conditions dégradées, masse salariale alourdie, arriérés intérieurs persistants. La LFI 2027 est précisément le premier budget construit en tentant d'assumer pleinement cette réalité en réduisant le déficit, en apurant les arriérés, en stabilisant la trajectoire de la dette.

Ce rappel n'est pas un plaidoyer politique. C'est une condition de lucidité budgétaire. On ne peut diagnostiquer correctement une crise de la dette sans en identifier les déterminants ni apprécier la difficulté du redressement sans mesurer l'ampleur de ce qui a été accumulé.

Le paradoxe du 18 novembre : l'ancien Premier ministre préside le rejet du budget de son propre gouvernement

C'est ici que la situation prend une dimension proprement singulière et politiquement révélatrice.

Le 18 novembre 2026, l'Assemblée nationale a rejeté la LFI 2027. Ce vote a été présidé par Ousmane Sonko, désormais président de l'Assemblée nationale qui était Premier ministre du Sénégal de 2024 à 2026, c'est-à-dire à la tête du gouvernement qui a conduit la politique budgétaire dont ce projet de loi de finances organise la continuation et le redressement.

Le paradoxe est saisissant. Ousmane Sonko, en tant que Premier ministre, a co-élaboré et co-géré la trajectoire budgétaire 2024–2026. Il a présidé des Conseils des ministres, engagé des dépenses, défendu des orientations fiscales, négocié avec les partenaires financiers. La LFI 2027 est, pour une large part, le prolongement direct de cette gestion avec les mêmes contraintes de financement, les mêmes engagements de remboursement, la même trajectoire vers le critère UEMOA. Et c'est ce même budget dont il a été l'un des architectes institutionnels qu'il a présidé le rejet.

Ce n'est pas seulement une contradiction politique. C'est une forme de déresponsabilisation institutionnelle qui mérite d'être nommée. Dans une démocratie budgétaire mature, les acteurs qui ont co-construit une trajectoire ont une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit d'en faire voter la continuation. Cette responsabilité ne disparaît pas avec un changement de fonction. Elle se transforme en devoir de constructivité ou, à tout le moins, d'explication publique sur les raisons d'un tel revirement.

Le Parlement avait la responsabilité d'être constructif

Un Parlement joue un rôle constitutionnel essentiel : contrôler l'exécutif, amender, questionner. Ce rôle est légitime et doit être pleinement exercé. Mais dans une démocratie budgétaire mature, rejeter n'est pas gouverner.

L'opposition parlementaire disposait d'instruments constitutionnels précis : proposer des amendements chiffrés, négocier des correctifs sectoriels, demander des engagements formels en séance, conditionner son soutien à des réformes identifiées. Rien de cela ne requiert d'approuver un budget sans réserve. Ces instruments n'ont manifestement pas été mobilisés.

Le rejet à 126 voix contre 18, sans contre-proposition alternative documentée, traduit davantage une logique de terre brulée pour des motivations politiques qu'une logique de gouvernance financière. Dans la conjoncture actuelle programme FMI en attente de validation, marché régional sous pression, maturités qui se raccourcissent un acte parlementaire sans filet de sécurité est un acte dont le coût n'est pas uniquement politique : il est financier. Les institutions qui votent «non» sans proposer autre chose transfèrent en réalité le risque qu'elles refusent d'assumer vers les créanciers, les entreprises en attente de paiement, et les ménages qui dépendent des services publics.

Le raccourcissement des maturités : quand le temps devient une variable financière

Au-delà du niveau de la dette, un deuxième danger est apparu : le raccourcissement des maturités. Le Trésor aurait recherché, mi-novembre, des financements à très court terme, dont une partie à trois mois.

Emprunter à trois mois permet de résoudre un besoin de trésorerie aujourd'hui. Mais trois mois plus tard, il faut rembourser ou refinancer. On déplace le problème dans le temps sans nécessairement le résoudre. Plus les maturités raccourcissent, plus la gestion de la dette dépend de la capacité à retourner fréquemment sur le marché. Le risque n'est donc pas seulement le niveau de la dette c'est aussi sa vitesse de rotation.

Le véritable scénario de risque serait une combinaison de trois phénomènes : marchés internationaux difficiles d'accès, marché régional Uemoa devenant plus cher ou moins profond, et absence de financements multilatéraux suffisants. Dans une telle configuration, une tension de liquidité pourrait apparaître, obligeant l'État à arbitrer beaucoup plus brutalement entre remboursement de la dette, fonctionnement administratif, investissement et dépenses sociales.

Le Fmi n'est pas le problème il est une partie de la solution

C'est précisément dans ce contexte que le débat politique sur le Fmi mérite d'être dépassionné. Le programme envisagé porte sur environ 2,2 milliards de dollars. Mais au 19 novembre, il n'était toujours pas définitivement approuvé par le Conseil d'administration du Fonds. Le rejet du budget risque d'en retarder la validation.

L'intérêt du Fmi est ailleurs : ressources financières, cadre de redressement et surtout signal de crédibilité susceptible de faciliter la mobilisation d'autres financements. On peut discuter les conditions d'un programme. Mais faire du Fmi le responsable de la situation revient à inverser la causalité. Le Sénégal ne cherche pas le Fmi parce que le Fmi lui impose une crise. Il négocie avec le Fmi parce qu'il doit retrouver une trajectoire financière soutenable.

Une menace qui dépasse les frontières : l'exposition des banques de la sous-région

La crise budgétaire sénégalaise n'est pas une affaire intérieure. Elle comporte une dimension systémique sous-régionale que les analyses se limitant au périmètre national tendent à sous-estimer.

Le Sénégal emprunte massivement sur le marché financier de l'Uemoa. Les principaux souscripteurs de ses titres publics bons du Trésor, obligations d'État sont des banques commerciales de la zone, dont une large part est domiciliée au Sénégal lui-même, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Bénin. Si le Sénégal venait à connaître une tension de liquidité sévère ou un défaut technique sur ses engagements même partiel, même temporaire les bilans de ces banques s'en trouveraient affectés. Dans une zone monétaire intégrée, la fragilité de la dette publique d'un État membre n'est jamais purement nationale : elle se propage par le système bancaire régional.

Une hausse des taux auxquels le Sénégal est contraint d'emprunter se répercute sur les marges des banques exposées, durcit les conditions de crédit dans l'ensemble de la zone, et peut déclencher des comportements de précaution chez des investisseurs régionaux. La solidarité monétaire de l'Uemoa a des avantages. Elle a aussi des effets de contagion. C'est pourquoi la Bceao et les institutions de l'Uemoa ont un intérêt direct à ce que la situation sénégalaise se stabilise. Et c'est pourquoi le Parlement sénégalais, en rejetant le budget sans filet de sécurité, a pris une décision dont les conséquences potentielles dépassent les frontières du pays.

La politique doit rejoindre l'arithmétique

On peut discuter pendant des heures de la responsabilité des anciens gouvernements, des conditions posées par le FMI, du rôle des créanciers, du bien-fondé du rejet parlementaire. Ces débats sont légitimes. Mais il existe un moment où l'arithmétique reprend ses droits. Une dette arrive à échéance à une date précise. Un investisseur exige un rendement précis. Une entreprise attend le paiement de sa créance. Et un déficit doit, d'une manière ou d'une autre, être financé.

Le Sénégal doit reconstruire simultanément une trajectoire budgétaire crédible, un consensus institutionnel minimal et une stratégie de financement soutenable. Car lorsqu'un pays fortement endetté commence à financer ses besoins à des échéances toujours plus rapprochées, le temps lui-même devient une variable financière. Un pays qui emprunte pour rembourser ce qu'il a emprunté n'est pas souverain. Il est tributaire.

La LFI 2027, même rejetée, décrivait un premier pas hors de ce régime. Il en faudra plusieurs autres, cohérents et durables et cette fois portés par des acteurs qui acceptent d'assumer publiquement la continuité de leurs responsabilités, quelle que soit la fonction qu'ils occupent pour que les marchés, les partenaires régionaux et les citoyens y croient vraiment. Et c'est peut-être aujourd'hui la ressource dont le Sénégal dispose le moins : le temps.

Dr. Lansana Gagny SAKHO
Adm.A. · C.M.C. · DBA · MBA · Ing.
Secrétaire Général, Centre Africain de Veille
et d'Intelligence Économique (CAVIE)
Auteur de «Gouverner est un Métier»
(L'Harmattan Sénégal, 2026)

Sources :

· Projet de Loi de Finances Initiale 2027, Sénégal (Ministère des Finances, octobre 2026)
· Loi de Finances Rectificative 2026, Sénégal
· Moody's, décision de dégradation Caa2, 28 août 2026
· RFI, 19 novembre 2026

FC BARCELONE

Un joueur de Porto dans le viseur



Le FC Barcelone anticipe déjà les mouvements de son prochain mercato estival. Les dirigeants *blaugranas* travailleraient notamment sur plusieurs pistes offensives. Selon *Fussball News*, le Barça aurait identifié un candidat pour remplacer Fermín López. En cas de départ de l'international espagnol, les Catalans envisageraient de recruter Gabri Veiga. Âgé de 24 ans, le milieu offensif évolue actuellement au FC Porto. Son profil technique et ses qualités offensives séduiraient particulièrement les décideurs barcelonais. Sous contrat avec les *Dragões* jusqu'en juin 2030, Gabri Veiga représente un dossier particulièrement coûteux. La direction portugaise valoriserait son joueur à 65 millions d'euros (42,6 milliards Fcfa). Cette saison, l'Espagnol affiche des statistiques de sept buts et cinq passes décisives en 17 apparitions.

DORTMUND

Un défenseur central de 22 ans sur les tablettes

Le Borussia Dortmund commence à préparer activement son prochain mercato hivernal. Les dirigeants du *BVB* souhaiteraient notamment renforcer leur secteur défensif. Selon *Bild*, une nouvelle piste aurait été identifiée. Il s'agit de Linus Gechter, actuellement sous contrat avec le Hertha Berlin. Âgé de 22 ans, le défenseur central figurerait parmi les profils étudiés par les dirigeants allemands. Son jeune âge et son expérience dans le championnat allemand représenteraient des arguments intéressants. Depuis le début de la saison, Linus Gechter a disputé 14 rencontres. Des apparitions qui lui permettraient de conserver une certaine visibilité sur le marché allemand.

BRESIL

Flamengo s'offre un dixième titre historique

Il n'aura fallu qu'un match nul arraché dans le dernier quart d'heure sur la pelouse de son dauphin, Palmeiras (1-1), pour permettre à Flamengo d'officialiser le dixième sacre national de son histoire ce samedi soir. Menés au score lors de cette 36ème journée de Brasileirão, les hommes de Leonardo Jardim s'en sont remis à une réalisation tardive de Samuel Lino, l'ancien joueur de l'Atlético de Madrid, pour sécuriser définitivement leur avance en tête du classement à deux journées du terme. Ce nouveau trophée consacre la domination sans partage du club carioca, qui signe là un triplé historique en championnat grâce à un effectif riche en anciens visages bien connus du football européen, tels que Jorginho, Danilo, Alex Sandro, Saúl Ñíguez ou encore Lucas Paquetá. Avec dix couronnes au compteur, Flamengo revient ainsi à deux longueurs du record national toujours détenu par Palmeiras (12).

MANCHESTER UNITED

65,5 milliards Fcfa pour une star de Bundesliga



A Manchester United, l'heure n'est plus au calcul. Relégué à une inhabituelle 18ème place en Premier League après un début de saison poussif, les *Red Devils* pourraient affoler le mercato hivernal. Si certains joueurs de l'effectif sont déjà cités sur le départ, c'est dans le sens des arrivées que le club d'Old Trafford va devoir s'activer. Secteur en nette défaillance suite au départ de Casemiro et la baisse de régime de Bruno Fernandes, l'entrejeu de Man United suscite des réflexions au niveau de la direction du club. Mauricio Pochettino, l'entraîneur nouvellement nommé, a déjà des options pour le *rebuild* du milieu de terrain. Selon *TEAMtalk*, la priorité du coach argentin serait Felix Nmecha. L'international allemand séduit le *board* mancunien par son volume de jeu et son profil box-to-box. Formé à Man City, où il a effectué ses débuts professionnels avant de rejoindre la Bundesliga en 2021, sa parfaite connaissance de la Premier League. Déjà incontournable au sein de l'équipe du Borussia Dortmund, Felix Nmecha semble avoir franchi un nouveau cap cette saison. Polyvalent au milieu de terrain, il est le joueur qui gagne le plus de duels dans le championnat allemand cette saison. En 17 apparitions toutes compétitions confondues, il cumule 1 200 minutes et a déjà inscrit 5 buts, dont la plupart a été décisif pour la victoire du BVB. Lié à Dortmund jusqu'en juin 2030, Felix Nmecha, 26 ans, est valorisé à 100 millions d'euros (65,5 milliards Fcfa) pour le mercato hivernal.

PSG

Luis Enrique bat un record de Blanc

Malgré un début de match délicat, le Paris Saint-Germain a finalement réussi à renverser l'OGC Nice (3-2) ce samedi, dans le cadre de la 11ème journée. Une 80ème victoire en Ligue 1 pour Luis Enrique sur le banc parisien, avec désormais 272 buts inscrits. Soit trois de plus que le précédent détenteur du record sous l'ère QSI, à savoir Laurent Blanc, dont le compteur s'était arrêté à 269 réalisations en 2016.

INTER MIAMI

L'énorme pétage de plombs de Lionel Messi

La défense du titre commence mal pour l'Inter Miami, lourdement battu à domicile par le Columbus Crew ce samedi en ouverture des playoffs de MLS (0-3). Frustré par la tournure de la rencontre après l'ouverture du score sur penalty de Gonzalo Tapia et l'expulsion du défenseur argentin Gonzalo Lujan à la 36ème minute, Lionel Messi a perdu ses nerfs juste avant la pause. Bloqué par Tapia alors qu'il tentait d'effectuer une remise en jeu rapide, l'octuple Ballon d'Or a délibérément projeté le ballon à bout portant directement dans le visage de l'attaquant chilien. Sonné, le joueur de Columbus s'est immédiatement effondré au sol en se tenant la tête, déclenchant la colère de ses coéquipiers qui ont réclamé une exclusion immédiate pour conduite violente. L'arbitre de la rencontre a toutefois fait preuve de clémence en n'infligeant qu'un simple carton jaune aux deux protagonistes, permettant à la star argentine d'échapper au carton rouge. Un sursis qui n'a pas suffi à relancer la formation floridienne, punie en seconde période par un second but de Tapia et une réalisation de Taha Habroune. Une soirée à oublier pour Messi.

BAYERN MUNICH

Un redoutable attaquant de Serie A dans le viseur



C'est une véritable hécatombe dans l'attaque du Bayern Munich. Serge Gnabry, Luis Díaz, et récemment Michael Olise et Harry Kane sont tous blessés. Face à cette situation, le cador allemand étudie plusieurs profils. L'un en Italie aurait retenu son attention. Selon *Tranferfeed*, le Bayern Munich se penche sur Donyell Malen. L'international néerlandais défend les couleurs de l'AS Rome qu'il a rejoint en 2025. En réalité, l'attaquant claque que des buts avec le club romain. Donyell Malen compte 12 réalisations en 11 matches en Serie A et 4 en autant de matches en Ligue des Champions. Des statistiques qui dépassent celles de Kylian Mbappé et Lamine Yamal et Harry Kane. Un avertissement sérieux au Paris Saint-Germain qui affronte le joueur et son équipe italienne mercredi en C1.

COPA SUDAMERICANA

Le sacre pour Boca Juniors

Deux semaines après son sacre en championnat d'Argentine, Boca Juniors a ajouté une nouvelle ligne à son palmarès en remportant la Copa Sudamericana. Les Xeneizes ont dominé l'Atletico Mineiro (2-0), samedi à Barranquilla, en Colombie, grâce à Santiago Ascacibar (16e) et Miguel Merentiel (48e). Déjà couronné en 2004 et 2005 dans l'équivalent sud-américain de la Ligue Europa, le club de Buenos Aires met ainsi fin à 18 années de disette sur la scène internationale. Il pourrait même agrémenter son doublé d'un troisième trophée lors de la prochaine Recopa Sudamericana, face à Palmeiras ou Estudiantes.

NBA | PHILADELPHIA 76ERS

Tacko Fall, le retour du géant sénégalais

Tacko Fall a retrouvé les parquets de la Nba. Sous contrat «Two-way» avec les Philadelphia 76ers, le géant sénégalais de 2,29 m a effectué son retour à Orlando, une ville qui occupe une place particulière dans son parcours, à l'occasion de la victoire de son équipe face au Magic (121-116), mercredi soir.



Tacko Fall veut profiter de chaque minute qui lui est offerte cette saison en Nba

Le Kia Center d'Orlando a été le théâtre d'un moment particulier pour Tacko Fall (30 ans, 2m29). Le pivot sénégalais, qui a grandi en Floride centrale après son arrivée aux Etats-Unis, retrouvait une ville qu'il considère comme sa deuxième maison, loin de l'Afrique. A l'occasion de la victoire de son équipe Philadelphie 76ers face au Magic (121-116), mercredi soir. *«C'est chez moi. J'ai grandi ici. C'est comme ma deuxième maison, loin de l'Afrique. Alors, c'est toujours un plaisir de venir ici, de respirer cet air, de sentir la chaleur, l'humidité, de revoir les gens et de déguster un bon repas chez 4 Rivers»*, confie-t-il. La veille de ce match, Fall avait effectué un retour tout aussi émouvant sur le campus de l'Université de Central Florida. Il était venu assister à la rencontre des Knights contre Mississippi State, dans une salle où il avait construit une partie de sa légende universitaire. *«C'était nostalgique. Quand on regarde autour de soi, on se remémore les bons moments passés avec tous les gars. Le fait que Coach Dawkins soit toujours là, après toutes ces années, c'est formidable»*, explique-t-il.

A UCF, Tacko Fall avait marqué les esprits par sa taille exceptionnelle, sa présence défensive et son impact sur le programme. Avec 280 contres, il détient toujours le record de l'université. Aux côtés de BJ Taylor, AJ Davis et Aubrey Dawkins, il avait contribué à conduire les Knights au tournoi Ncaa en 2019, où leur parcours s'était achevé au deuxième tour face à Duke.

Une nouvelle chance après l'exil

Le retour de Tacko Fall en Nba est aussi l'aboutissement d'un parcours marqué par des périodes d'incertitudes. Après avoir été recruté par Boston en 2019, le Sénégalais avait évolué entre la Nba et la G League, avant de rejoindre Cleveland lors de la saison 2021-2022. En trois saisons nord-américaines, il avait disputé 37 rencontres de saison régulière, sans parvenir à s'imposer durablement dans une rotation. Loin de la Nba, il avait poursuivi sa carrière à l'étranger, notamment en Chine et en Nouvelle-Zélande. Durant quatre saisons, il avait évolué avec plusieurs formations, dont les Ningbo Rockets, les Nanjing Tongxi Monkey King, les New Zealand Breakers et le Xinjiang Guanghui. Cette expérience lui a permis de maintenir son activité professionnelle, de progresser et de continuer à nourrir son ambition de retrouver le plus haut niveau. *«Beaucoup de hauts et de bas. Malgré tout, j'ai beaucoup progressé. Être loin de la Nba m'a permis non seulement de m'améliorer physiquement, mais aussi de me préparer mentalement. Le moment était venu. J'ai eu la chance de saisir cette opportunité»*, résume-t-il. Son retour en Nba s'est concrétisé le 6 novembre face à Cleveland. Depuis, il a progressivement retrouvé du temps de jeu, avec 6 apparitions enregistrées à ce jour.

Papa Lamine NDOUR

KARATE | CHAMPIONNATS DU MONDE PAR EQUIPE

La marche était très haute pour le Sénégal



Les combattants sénégalais n'ont pas fait le poids aux Mondiaux de Kumité

Fin de parcours des *Lions* de karaté aux Championnats du monde de kumité (combat par équipes), qui se déroulent à Hangzhou, en Chine, jusqu'au 28 novembre 2026. La sélection nationale qui voulait relever un nouveau défi après sa belle performance continentale, n'a pas franchi les préliminaires. Opposés d'entrée à la *Team* dite WKF-1 représentant la Russie, elle a vite perdu la bataille.

Pour Ndiogou Fall, secrétaire général de la Fédération sénégalaise de karaté et disciplines associées (Fskda), cette performance du Sénégal n'est pas une déception, mais une satisfaction avec de l'expérience acquise. Toutefois, le dirigeant fédéral se plaint des conditions de préparation. «*Nous avons toujours décrié ce manque de participation de nos athlètes aux différents Open internationaux. Cela nous fait défaut. Nous souhaitons que les engagements du ministère des Sports soit beaucoup plus larges pour nous permettre de mieux nous mettre en valeur*», regrette-t-il.

L'équipe nationale était composée de Mouhamadou Falilou Diop, Habib Ndoye, Mame Gor Diop, Saliou Guèye, Makhtar Diop, Cheikh Ahmet Tidiane Konaté et Serigne Mbacké Seck. Ce groupe a brillé en septembre dernier en Algérie lors des Championnats d'Afrique. Il a résisté devant l'Egypte, par ailleurs championne du monde en titre à l'époque, avant de céder et s'offrir la médaille d'argent.

Jean Pierre SAMBOU

TENNIS

MONDIAL U17 : 2ème JOURNEE
Les *Lionceaux* visent un 1er succès

Tenu en échec d'entrée par la Croatie (1-1), le Sénégal dispute ce lundi (13h Gmt), sa deuxième sortie à la Coupe du monde de football U17. Les *Lionceaux* affrontent le Cuba, battu 5-3 par le Tadjikistan lors de la première journée du groupe F. Les deux équipes courent derrière leur première victoire dans cette compétition. «*Ce match contre les Croates va nous servir de référence pour la suite du tournoi. Mes joueurs ont montré de la résilience. Nous sommes focalisés sur cette deuxième sortie parce que les jeunes avaient besoin d'une bonne récupération d'autant que les matches sont un peu rapprochés. Nous sommes dans un tournoi et il faut s'adapter*», souligne le sélectionneur national, Lamine Sané.

HANDBALL : CAN 2026 (F)
Le Sénégal lance sa préparation

L'équipe nationale féminine de handball va effectuer du 23 au 30 novembre à Thiès, un stage de préparation en direction de sa participation à la Coupe d'Afrique des Nations 2026. L'entraîneur Yacine Messaoudi a convoqué 19 joueuses dont 5 locaux. Il s'agit des gardiennes Ndèye Sokhna Sène Camara et Fama Sall et Oumy Guèye (demi-centre), Aïssatou Mané (demi-centre) et Marième Ly (ailière gauche). Soukeïna Sagna qui avait annoncé sa retraite internationale, figure sur la liste. Ce sera le premier regroupement pour les *Lionnes* avant la Can prévue du 2 au 12 décembre 2026 en Tunisie.

SELECTION FEMININE A
Triple confrontation face à la Côte d'Ivoire

Pour la prochaine trêve internationale, la sélection nationale féminine de football compte 3 rencontres amicales à son programme. Les Sénégalaises vont affronter les 27 novembre, 1er décembre et 4 décembre 2026, la Côte d'Ivoire à Abidjan. Ce sera le deuxième rassemblement du Sénégal depuis la nomination de Abatalib Fall en tant que sélectionneur national. Lors du premier rassemblement sous sa houlette, Les *Lionnes* s'étaient qualifiées au troisième tour des qualifications aux Jeux Olympiques (Jo) en éliminant la Tunisie.

BEACH SOCCER : AMICAUX
Les *Lions* encore vainqueurs

Le Sénégal a remporté dimanche par 6-4, sa deuxième confrontation amicale face au Malawi. Jean Ninou Diatta, Sanou Laye Thiaw, Ousseynou Faye, Pape Sidy Fall, Seydina Laye Gadiaga et Seydina Mandione Laye Diagne sont les buteurs de cette rencontre. Lors de la première manche disputée vendredi, les *Lions* ont aussi gagné par 4-2. Les deux équipes prendront part du 28 novembre au 6 décembre 2026 à Saly à la Coupe d'Afrique des Nations (Can).

LIGUE 1 : 6ème JOURNEE

Résultats

Samedi 21 novembre 2026
Dakar Sc – Génération Foot **1-1**
WallyDaan Fc – Us Gorée **0-0**
Dimanche 22 novembre 2026
Casa Sports – **Essamaye Fc 0-1**
Linguère – **As Pikine 0-1**
Stade Mbour – **Ajel Rufisque 0-1**
Teungueth Fc – Diambars **0-0**
Us Ouakam – **Hlm Dakar 0-1**
Guédiawaye Fc – Jaraaf **1-0**

Rassemblées par JP. SAMBOU

Cyan Magenta Jaune Noir